

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Cheffe du DETEC
p.a. Office fédéral des transports
3003 Berne

Réf. : PM/15020403

Lausanne, le 29 juin 2016

Procédure de consultation fédérale :

Mise en œuvre d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2018 à 2021

Madame la Conseillère fédérale,

En réponse à la consultation du 13 avril 2016 relative à l'objet cité sous rubrique, le Conseil d'Etat se prononce comme suit :

Modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV ; RS 745.1)

Le Conseil d'Etat salue la volonté de la Confédération de mettre en place un instrument financier permettant une plus grande sécurité du financement pour le transport régional des voyageurs, ainsi que celle d'anticiper les besoins planifiés en indemnités. En ce sens, nous approuvons la modification de l'outil du plafond de dépenses par celui du crédit d'engagement. Le déploiement de cet instrument permettra à la Confédération de pouvoir s'engager fermement dans le cadre de la signature des offres financières contraignantes biennales du trafic régional, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Toutefois, contrairement à ce que laisserait entendre le titre de la consultation « années 2018-2021 », la sécurité du financement est limitée à l'horizon des deux premières années, conformément au chiffre 2.3 du rapport explicatif et eu égard à l'article 2 de l'arrêté fédéral portant sur l'allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs 2018 à 2021. En effet, la Confédération n'exclut pas de revoir la somme totale allouée pour la période de quatre ans lors de la seconde période de commande biennale en cas de difficultés des finances fédérales.

Alors que la Confédération met en place un instrument financier permettant un engagement des moyens sur plusieurs années, il convient de souligner que rien ne semble être prévu pour les quotes-parts cantonales. Par ailleurs, les participations cantonales selon l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV ; RS 745.16) sont une variable financière primordiale pour la mise à disposition des fonds que doit apporter chaque canton. Si, sur le plan suisse, une sécurité accrue du TRV est mise en place par la Confédération, il convient d'apporter également cette même sécurité aux cantons.

Par conséquent, le Conseil d'Etat demande :

- que les quotes-parts cantonales soient fixées rapidement pour la période du crédit d'engagement 2018-2021, sous réserve des demandes individuelles de hausse de quote-part cantonale ;
- que les participations cantonales selon l'OITRV actuelles (2016-2019, Vaud = 53%) soient prolongées jusqu'en 2021 afin qu'elles couvrent la même période de financement que le crédit d'engagement.

Nonobstant ces remarques et demandes, le canton est favorable à la modification de l'article 30a de la LTV.

Arrêté fédéral portant sur l'allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs 2018 à 2021

En ce qui concerne l'allocation d'un montant de 3'970 millions de francs au trafic régional de voyageurs (TRV) pour les années 2018 à 2021, le Conseil d'Etat fait part de ses observations :

- malgré un taux de croissance élevé par rapport à d'autres domaines de la Confédération, l'enveloppe allouée par la Confédération pour la part à sa charge est inférieure au besoin d'indemnités TRV estimé lors de l'évaluation des besoins réalisés par les entreprises de transports, pour un montant d'environ 280 millions de francs ;
- le crédit d'engagement se réfère aux besoins supplémentaires au moment de leur évaluation, à savoir en 2015 ; les besoins identifiés à compter de 2018 ont été ensuite ajoutés mécaniquement au montant inscrit en 2017 dans la planification fédérale, laquelle serait suffisante pour financer l'intégralité des indemnités du TRV à charge de la Confédération. Or, certains investissements ont été reportés depuis l'enquête, de sorte que leurs coûts subséquents n'ont pas grevé les indemnités du TRV en 2016 et 2017 comme évalué en leur temps, mais affecteront les années suivantes. Les indemnités effectivement conventionnées pour l'année 2017 sont ainsi inférieures à celles évaluées lors de l'enquête et ce décalage accroît le besoin en indemnités pour la période du crédit d'engagement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat conclut que **le montant inscrit dans le crédit d'engagement n'est pas suffisant** pour couvrir les besoins globaux ni au plan national, ni au plan cantonal. Tout en étant pleinement conscient de l'effort substantiel consenti en faveur des transports publics en comparaison de certaines autres tâches fédérales, le Canton de Vaud **s'oppose au montant trop faible proposé pour la participation de la Confédération au financement du TRV pour les années 2018-2021**. Il soutient fortement la demande de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), formulée dans son communiqué de presse du 14 avril 2016, de prévoir une hausse de l'enveloppe de 134 millions de francs dans le crédit d'engagement 2018-2021, pour un montant total de 4'104 millions

de francs. Ce montant additionnel demandé est un compromis qui exigera également des gains d'efficacité dans les entreprises de transports et des augmentations de tarifs supportés par les voyageurs, mais dans une proportion plus équilibrée.

Il est à relever que le Canton de Vaud, comme tous les cantons romands, soutient le développement du transport public sur son territoire et en connexion avec les régions voisines. Il a démontré sa volonté forte de rattraper un relatif retard en termes de niveau d'offre en libérant les ressources budgétaires nécessaires à cet effet, et compte poursuivre dans cet effort. Il est donc primordial que la Confédération puisse s'engager à nos côtés pour accompagner ce rattrapage et contribuer à amener toutes les régions du pays à une densité de prestations comparable.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et nous espérons poursuivre un dialogue constructif en vue de rechercher des solutions de financement pérennes, en adéquation avec les défis de la politique des transports.

En espérant qu'il sera tenu compte des remarques émises, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- DGMR